

**COMMUNE DE MORAND  
DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE**

**RÉUNION ORDINAIRE  
SÉANCE DU 4 MAI 2017**

Le **4 Mai 2017**, légalement convoqués, les **membres du Conseil Municipal se sont réunis à 19 heures** à la salle du conseil à la mairie, sous la présidence de **Monsieur DENIAU Joël Maire**.

**Présents** : M. DENIAU Joël, Maire,  
Mmes : DOIDY Mohany, GITTON Christelle,  
MM : LOISEAU Gérard, LÉGER Laurent, MARTINEAU Jack

**Absent excusés** ayant donné procuration :  
Mme BELLOY Karine à Mme DOIDY Mohany,  
MM : LE QUÉRÉ Aymeric à M. LÉGER Laurent, SÉNÉCHAUD Lucien à M. MARTINEAU Jack

**Secrétaire de séance** : Mme DOIDY Mohany

**Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance du 30 mars 2017**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **Approuve** le compte-rendu du conseil municipal de la séance du 30 mars, tel qu'il est transcrit

***Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame BELLOY Karine vient de lui déposer sa lettre de démission et lit sa lettre aux membres présents***

\* \* \* \* \*

**1. ALSH**

**Entretien toiture**

Monsieur le Maire présente au Conseil un devis pour l'entretien de la toiture de l'ALSH. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité demande d'autres devis pour comparaison.

**Carrelage**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a contacté la société Brazillier pour faire jouer la garantie décennale quant au carrelage fêlé. Un mèl lui indiquant la prise en charge par l'assurance de l'entreprise lui étant parvenu avec indication de l'entreprise à contacter, Monsieur le Maire peut présenter au conseil les divers modèles de carrelage de remplacement.

Après examen, le Conseil Municipal porte son choix sur celui qui ressemble le plus à l'existant soit le gris.

**Achat de jeux pour l'alsh**

Monsieur le Maire présente une demande de l'ALSH pour l'achat de différents jeux pour l'ALSH.

Après examen de la demande, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide l'achat :

- Une table de ping-pong
- 1 lot de 3 tapis d'équilibre
- 10 ballons sauteurs
- 4 jeux de société
- 1 tapis d'animation

Pour un montant d'environ 750 €

## **2. DÉLIBÉRATION CRÉANT UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION CAE (DROIT PRIVÉ)**

Le maire informe l'assemblée : depuis le 1er janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE). Un CAE pourrait être recruté au sein de la commune de Morand, pour exercer les fonctions d'agent technique à raison de 20 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période d'un an à compter du 1er juin 2017.

L'État prendra en charge 80 % de la rémunération correspondant au SMIC et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

Le maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un CAE pour les fonctions d'agent technique à temps partiel à raison de 20 heures/semaine pour une durée d'un an

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 2008-1249 du 01.12.2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25.11.2009 relatif au contrat unique d'insertion,

Vu la circulaire DGEFP n° 2009-43 du 02.12.2009 relative à la programmation des contrats aidés pour l'année 2010,

DÉCIDE :

- d'adopter la proposition du maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

## **3. ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 16 février 2017, le Conseil a décidé de transférer la compétence éclairage public au SIEIL.

Jusqu'à présent, la commune faisait appel à la société Eiffage pour l'entretien de l'éclairage public et Monsieur le Maire souhaiterait continuer à travailler avec cette entreprise. Il sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Entendu le rapport de Monsieur Maire, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander au SIEIL de continuer le partenariat de la commune avec EIFFAGE pour l'entretien de l'éclairage public.

## **4. CHOIX DES CANDÉLABRES**

Monsieur le Maire présente divers modèles de candélabres pour rénovation de l'éclairage public.

Après étude, le Conseil Municipal choisit le modèle Beauregard 2

## **5. ÉVASION**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un projet d'achat d'un poêle à granulés pour l'évasion et présente des devis d'un montant de :

- Entreprise Espace Feu : 6 199,55 €
- Entreprise Dahuron : 6 226,01 € et 8 125,44 €

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour l'achat d'un poêle à granulés mais charge Monsieur le Maire de rechercher s'il y a une possibilité d'obtenir une subvention avant de prendre une décision.

## **6. CONCOURS DES MAISONS FLEURIES**

Monsieur LOISEAU Gérard, deuxième adjoint au maire, rappelle au Conseil Municipal qu'il ne souhaite plus organiser le concours des Maisons Fleuries. Il demande aux conseillers de se proposer pour le remplacer. Même si certains souhaitent sa continuité, personne ne souhaite s'en occuper. Il est donc décidé de mettre fin à ce concours.

La commune continuera à participer au Concours Départemental.

## **7. NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ DU SIAEP DE LA GÂTINE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de Monsieur PIGOREAU Gérard, il est nécessaire de renommer un délégué au SIAEP de la Gâtine.

Se propose : Monsieur MARTINEAU Jack, né le 20 juin 1952, demeurant le Souci à Morand

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme Monsieur MARTINEAU Jack, délégué au SIAEP de la Gâtine

À Morand, le 9 mai 2017  
**Monsieur le Maire**  
**Joël DENIAU**